

REGLEMENT DE CONCOURS LIPTON ICE TEA – CARREFOUR NATIONAL GAGNEZ UN SET DE SACS 2020

Les présentes conditions s'appliquent au concours organisé par la société Unilever Belgium SA, dont le siège social est situé à 1190 Bruxelles (Forest), Boulevard de l'Humanité, 292, ayant comme numéro d'entreprise 0438.390.312 (ci-après "Unilever").

Article 1 Généralités

1. La participation au concours est réservée aux personnes physiques habitant en Belgique et Luxembourg.
2. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez obtenir l'autorisation de votre représentant légal pour pouvoir participer au concours.
3. Les collaborateurs et membres du personnel d'Unilever, des points de vente participants et des tiers auxquels Unilever fait appel pour l'élaboration du concours ne peuvent participer au concours.
4. Un seul prix sera attribué par famille habitant à la même adresse.
5. Sont également exclues du concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par Unilever.
6. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse le contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Article 2 Données personnelles

1. Pour participer au concours, vous pouvez être amené à devoir transmettre certaines données personnelles (par exemple votre nom, prénom, adresse, adresse email, etc).
2. Vous garantissez que les données que vous transmettez sont correctes, à jour et complètes. Unilever n'est pas responsable au cas où les données communiquées par les participants sont inexactes / non actuelles / incomplètes.
3. Les données personnelles que vous nous transmettez seront utilisées conformément à notre déclaration de vie privée accessible via www.unilever.be.

Article 3 Comment et quand participer?

1. Le concours dure 3 semaines et se termine après le clôtage du magasin sur le dernier jour des 3 semaines dans le mois de juillet 2020.
 - 2.1 Le concours a lieu dans les points de ventes de Carrefour en Belgique.
 - 2.2 Il doit ensuite répondre aux questions question du concours et à la question subsidiaire sur le site actions.lipton.be :
 - a. Combien de tonnes de nouveau plastique Lipton Ice Tea économisera-t-il grâce au passage à des bouteilles en plastique recyclé en 2020 en Belgique?
 - b. Combien de personnes penses-tu vont participer à cette activation pour gagner un set des sacs de voyages sur le site actions.lipton.be?
 - 2.3 Il doit également compléter son nom et son adresse e-mail sur le site actions.lipton.be. Seules les soumissions correctes et complètes seront prises en compte lors de la détermination du gagnant.
3. Toute personne ne peut participer valablement qu'une seule fois, c'est-à-dire en introduisant ses données personnelles uniques. Les participations supplémentaires ne seront pas reprises dans la liste des participations valables. Un même participant ne peut pas non plus participer avec plusieurs adresses emails, postales et/ou encore plusieurs dates de naissance différentes et/ou plusieurs autres données personnelles uniques. Unilever se réserve le droit d'exclure les participations qu'elle estime frauduleuses ou de les limiter à une seule participation valable, sans devoir s'en justifier et sans possibilité d'appel pour le participant exclu.

Article 4 Désignation des gagnants

1. Les gagnants sont ceux qui ont correctement répondu à la (aux) question(s) du concours ainsi qu'à la question subsidiaire - ou qui sont les plus proches de la réponse à cette dernière question. Nonobstant le caractère sélectif du questionnaire et de la question subsidiaire, il est possible qu'il y ait des gagnants ex aequo. En cas d'ex aequo, les gagnants finaux seront tirés au sort
2. Les gagnants du concours seront contactés dès que possible pour la remise du prix par e-mail.
3. Si les données personnelles communiquées d'un gagnant s'avèrent incorrectes et le gagnant ne répond pas au contact pris par Unilever, nonobstant le fait que Unilever a fait son mieux possible pour le contacter, Unilever ne sera pas tenu responsable.
4. Si, hors la faute d'Unilever ou le magasin, un gagnant n'a pas réclamé son prix dans les 3 mois suivant la fin du concours, ce gagnant perd le droit à ce prix et celui-ci reste la propriété d'Unilever.
5. Il n'est répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le règlement et les résultats du concours.

Article 5 Prix

1. Le prix à gagner est un set de sacs de voyages (70) de Johnny Urban avec une valeur en total de €149.90 :
 - a. 1 x Johnny Urban Duffelbag Colin (46 liter) d'une valeur de €89.95
 - b. 1 x Johnny Urban Backpack Robin (12 liter) d'une valeur de €59.95
2. Tous les prix sont personnels et ne peuvent donc pas être transmis à une autre personne, remplacés ou échangés contre de l'argent.
3. En cas de refus du prix, ou de non attribution du prix aux gagnants pour d'autres raisons, le prix reviendra à Unilever.

Article 6 Responsabilité et garantie

1. Vous reconnaissez que la participation au concours se fait entièrement à vos propres risques. Aucune indemnisation ou autre compensation ne pourra être demandée à Unilever.
2. Si dans le cadre de ce concours, il vous est demandé de transmettre, uploader, enregistrer ou autrement communiquer une contribution, vous garantissez que cet envoi / cette contribution ne porte atteinte à aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est en aucune façon illicite et vous garantissez Unilever contre toute réclamation de tiers à cet égard.
3. Unilever ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels frais engendrés d'accidents ou, de dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) survenus suite à la participation au présent concours et/ou à l'attribution des prix.
4. Unilever n'est responsable pour aucun dommage direct et/ou indirect en rapport avec le présent concours, y compris concernant (sans y être limité):
 - les prix qu'elle distribue;
 - l'adaptation, l'interruption ou la fin du concours et/ou l'adaptation des prix;
 - l'utilisation illicite de ses systèmes par un tiers.
5. Dans la mesure où la détermination des gagnants se fait exclusivement sur la base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, de pertes, de retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté d'Unilever, cette dernière n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Article 7 Droits d'auteur et collaboration

1. Si les participants soumettent/téléchargent ou contribuent quelque chose d'une manière différente, ces soumissions deviennent la propriété d'Unilever. Les participants renoncent complètement à tous leurs droits liés à la soumission, y compris les droits d'auteur. Unilever se réserve le droit de toletter, réduire, modifier ou supprimer une soumission sans devoir en informer les participants.
2. Vous accordez à Unilever le droit perpétuel d'utiliser votre soumission indéfiniment, que ce soit sous forme modifiée ou non, pour tous media et sans compensation. Unilever n'est pas obligée de mentionner votre nom.
3. Chaque soumission téléchargée par le participant pourra être utilisée indéfiniment par Unilever, à tout moment, sans qu'une autorisation du participant soit requise et sans devoir l'en informer au préalable ni l'indemniser de quelque manière que ce soit.
4. Si vous êtes le gagnant d'un prix, vous autorisez Unilever à utiliser votre nom et/ou les supports visuels où vous êtes représenté (par exemple photos prises lors de la distribution des prix), pour toutes communications liées à cette action, et ce, sans compensation.

Article 8 Droits d'Unilever

1. Unilever se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment votre participation au concours si de quelque manière que ce soit, vous agissez en contradiction avec les présentes conditions ou avec une disposition légale applicable, et ce sans vous en informer au préalable, et sans qu'Unilever en soit tenu pour responsable.
2. Unilever se réserve le droit d'écourter, de postposer, de modifier, de transmettre, d'étendre ou d'annuler le présent concours, ou une partie de celui-ci, au cas où des circonstances particulières ou le bon déroulement du concours l'exigeraient. La responsabilité d'Unilever ne pouvant être engagée de ce fait.
3. Unilever ne peut contrôler toutes les contributions/soumissions. Dans la mesure où une tierce personne invoque l'illégalité d'une soumission d'un participant, Unilever se réserve le droit de communiquer le nom et l'adresse du participant à cette tierce personne.

Article 9 Contact

Pour toute question ou commentaire à propos du présent concours, merci de nous contacter via le site web du concours ou via le formulaire de contact accessible sur www.unilever.be.

Article 10 Divers

1. Les conditions du présent concours peuvent à tout moment être adaptées par Unilever. Nous vous conseillons dès lors de les consulter régulièrement.
2. Les conditions d'utilisation Unilever et la déclaration de vie privée Unilever sont applicables à ce concours.
3. La participation à ce concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement, y compris des modifications ultérieures nécessaires, en cas de par exemple force majeure. Seul le droit belge s'applique et seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents en cas de contestation.

* *
*